

L'an Deux Mille Vingt-deux et le 15 du mois de décembre, de 18 h 00 à 20 h 00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie à Foix, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS EN EXERCICE	424
NOMBRE DE VOIX DES DÉLÉGUÉS EN EXERCICE	560.59
QUORUM	281.30
NOMBRE TOTAL DE VOIX	290.63
▪ Nombre de voix délégués présents ou représentés	172.96
▪ Nombre de voix délégués en visio-conférence	117.67

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu de la séance du 22.11.2022
- Autorisation donnée à l'exécutif d'utiliser partiellement les crédits d'investissement 2023
- Débat sur les Orientations Budgétaires 2023
- Tarifs 2023
- Adhésion au 01.01.2023 des communes de :
 - Varilhes (compétence eau et assainissement)
 - Fougax et Barrineuf (compétence eau)

Ouverture de l'assemblée générale par le maire de Foix, Norbert MELER.

Monsieur le Maire a plaisir à accueillir cette assemblée générale au Centre Universitaire de Foix, dans cet espace de confluence de toutes les communes du département. Il rappelle que ce site a porté, depuis le milieu du 19^{ème} siècle, l'École Normale, c'est-à-dire la formation de ces hussards qui sont allés au fond de nos vallées porter la connaissance et les vertus de la République. La restauration de ce grand bâtiment historique a pu être réalisée grâce aux équipes successives de Robert NAUDI, Augustin BONREPAUX, Henry NAYROU et aujourd'hui Christine TÉQUI.

Norbert MELER remercie, au nom des élus du département, le SMDEA. Il salue également les élus du conseil d'administration autour de Christine TÉQUI, ainsi que les agents autour de Patrick RESCANIÈRES pour leur compétence, réactivé mais aussi vertus extraordinaires.

Madame la Présidente annonce que le quorum est atteint (en visio-conférence et présentiel), et présente l'ordre du jour.

L'ordre du jour de cette séance est essentiel, puisqu'il comporte la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023, en même temps que l'adoption des tarifs 2023, mais aussi l'intégration de deux nouvelles communes Varilhes et Fougax et Barrineuf.

Sur les orientations budgétaires 2023, Madame la Présidente relève d'une part, le contexte général inflationniste, à savoir l'inflation générale pour les années 2022 et 2023, mais aussi l'augmentation du coût de l'électricité, des taux d'intérêt, du coût de la construction, qui contraignent le SMDEA. D'autre part, Madame la Présidente relève la volonté du SMDEA de s'ouvrir à de nouvelles compétences et à de nouvelles collectivités. Elle souligne qu'il s'agit d'un enjeu stratégique majeur du projet de territoire du SMDEA. Aussi, des orientations vont être proposées visant de nouvelles compétences :

- le contrôle obligatoire d'assainissement collectif,
- une réflexion en cours sur la gestion des eaux pluviales,
- une expérimentation en matière de défense extérieure contre l'incendie, mais aussi une proposition de démarche collective sur la communication et la sensibilisation des usagers.

Madame la Présidente relève enfin l'intégration de nouvelles collectivités.

Madame la Présidente expose la volonté, et la nécessité pour le SMDEA en terme de bon fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, de continuer à investir. Elle souligne l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'eau et de la limitation des rejets au milieu naturel et rappelle que le programme d'investissement 2023 veillera d'ailleurs à répondre à ces priorités.

Enfin, Madame la Présidente précise qu'il faut mener une politique tarifaire qui soit en adéquation avec les orientations stratégiques, c'est pourquoi une évolution des tarifs sera proposée ci-après. Cette évolution est de l'ordre de 2,7%, notamment les tarifs des usagers de l'eau et de l'assainissement. Madame la Présidente tient à souligner que malgré le contexte particulièrement défavorable, l'augmentation proposée est bien moindre que l'inflation de l'année 2022 (5.4%) et de l'année à venir (4.3%).

Madame la Présidente conclue en remerciant l'ensemble du personnel pour le travail réalisé et son investissement pour l'amélioration du service public local de l'eau et de l'assainissement.

Madame la Présidente propose Monsieur Jérôme BLASQUEZ, Vice-Président du SDMEA, comme secrétaire de séance.

1. VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22.11.2022

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre dernier. Aucune remarque de l'assemblée, Madame la Présidente le soumet au vote.

NOMBRE TOTAL DE VOIX RECUEILLIES	284.63
▪ Nbre voix des présents ou représentés	172.96
▪ Nbre de voix en visio-conférence	111.67
▪ POUR	284.63
▪ CONTRE	0
▪ ABSTENTION	0
▪ NON VOTANT	0
LE PV EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	

2. AUTORISATION DONNÉE À L'EXÉCUTIF D'UTILISER PARTIELLEMENT LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS 2023

Madame la Présidente donne la parole à Matthieu VOLLOT, Directeur des Affaires Administratives et Financières.

Matthieu VOLLOT expose qu'avant de se projeter en 2023 avec la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, il est nécessaire d'organiser et de sécuriser la continuité des services sur notre territoire, tant sur les projets d'investissements, la continuité des opérations en cours, le lancement des nouvelles prévues dans le cadre du PPI. Il rappelle la nécessaire continuité également auprès de nos usagers dans nos interventions du quotidien, par une reconduction de la section de fonctionnement qui permet d'acquitter les factures et toutes obligations. Enfin, Matthieu VOLLOT souligne la nécessaire continuité des obligations bancaires du SMDEA afin d'honorer ses emprunts de manière, à pouvoir à se prononcer sur le vote du budget en mars prochain.

Madame la Présidente propose à l'assemblée générale de délibérer et d'autoriser par anticipation au vote du prochain budget l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissements à hauteur de 25% des inscriptions budgétaires 2023.

Cette autorisation concerne les crédits des chapitres budgétaires 20, 21 et 23 de la section d'investissement des quatre budgets du SMDEA.

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose le rapport au vote.

NOMBRE TOTAL DE VOIX RECUEILLIES	290.63
▪ Nbre voix des présents ou représentés	172.96
▪ Nbre de voix en visio-conférence	117.67
▪ POUR	277.38
▪ CONTRE	1
▪ ABSTENTION	0
▪ NON VOTANT	12.25
LE RAPPORT EST ADOPTÉ	

3. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Madame la Présidente donne la parole à Jacques ESCANDE.

Jacques ESCANDE rappelle que l'année 2022 a été une année difficile pour tous, et souligne que le secteur public local n'a pas échappé à cette tendance. Ces évolutions ont été suivies en Commission Administrative et Financière tout au long de l'année dans le but d'en tirer des conséquences. Jacques ESCANDE acte la spirale inflationniste de 2022, et ses pleins effets en 2023, et félicite les démarches conduites par le SMDEA afin de limiter partiellement toutes ces augmentations pressenties. La stratégie conduite par le SMDEA en matière énergétique en constituera une parfaite illustration. Jacques ESCANDE souligne que le syndicat a su proposer des solutions visant à maintenir un service public de qualité en matière d'eau et d'assainissement pour les usagers malgré un contexte difficile, et fait constater, au travers de ces orientations, la capacité du syndicat à faire perdurer les valeurs communes et de principe la solidarité territoriale.

En 2023, si l'opportunité d'accueillir de nouvelles communes au sein du SMDEA sera réelle et d'offrir de nouveaux services afin d'accompagner les projets de développement de nos territoires respectifs, le syndicat mènera une politique ambitieuse d'investissement, souhaitée il y a deux ans en adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Jacques ESCANDE informe l'assemblée qu'un groupe de travail, dédié à l'accompagnement des usagers les plus précaires, sous la présidence d'Alain ROCHET, sera mis en place dès le début de l'année 2023.

Patrick RESCANIÈRES présente le sommaire du Débat d'Orientation Budgétaire. Les points 1, 2, et 3 abordent un contexte que les communes connaissent bien, à savoir l'inflation ; les autres points, quant à eux, exposent les orientations budgétaires.

- Point 1.** Un contexte général inflationniste.
- Point 2.** Une facture énergétique en augmentation, mais sous contrôle.
- Point 3.** Le contexte d'augmentation des taux d'intérêts.
- Point 4.** Une volonté de s'ouvrir à de nouvelles compétences et collectivités.
- Point 5.** Une démarche collaborative de communication et de sensibilisation aux usages de l'eau.
- Point 6.** Une volonté de continuer à investir (2022-23).
- Point 7.** Une politique tarifaire permettant de faire face au contexte général inflationniste et en adéquation avec la volonté de continuer à investir
- Point 8.** Une matrice budgétaire 2023 en traduction des orientations stratégiques et budgétaires.
- Point 9.** Conclusion

POINT 1. UN CONTEXTE GÉNÉRAL INFLATIONNISTE.

Patrick RESCANIÈRES donne la parole à Matthieu VOLLOT.

Matthieu VOLLOT rappelle que l'on parlait, il y a un peu plus d'un an, de trajectoire et de contexte inflationniste dans une perspective positive avec une potentielle reprise de la croissance au-delà de 10 ans de crise économique. Toutefois, en quelques mois, un conflit militaire majeur et un virus qui perdure semblent davantage impacter l'économie.

En terme de fonctionnement, Matthieu VOLLOT présente les évolutions de coûts subies sur les matières premières qui sont nécessaires à l'exploitation. L'impact sur le budget 2022 est de +30 000 € facturés par les fournisseurs.

Ces augmentations ont été progressives durant l'année 2022, avec un probable plein effet en 2023 sur les 12 mois de l'année.

Matthieu VOLLOT expose une prévision d'inflation jugée « crédible » par l'avis du Haut Conseil des Finances Publiques, de 4.3 %. Une augmentation significative sur les dépenses de fonctionnement du syndicat est donc à prévoir.

Concernant l'impact de l'inflation sur les projets d'investissement, Matthieu VOLLOT donne l'exemple de la construction de l'usine d'eau potable de Carbonne dont l'offre initiale, en janvier 2019, a subi une augmentation de +14.84 % en juin 2022, et qui devrait atteindre +17.46 % en septembre 2023. Soit une actualisation de 2 000 000 d'euros, actualisation jugée en sus insuffisante par les entreprises car ne comprenant pas l'intégralité des coûts subis.

POINT 2. UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE EN AUGMENTATION, MAIS SOUS CONTRÔLE

La parole est donnée à Guillaume ROUGÉ.

Guillaume ROUGÉ explique que le premier poste de dépenses du syndicat est celui de l'électricité et qu'il représente 30 % de celles-ci.

Le SMDEA fait partie du groupement de commande d'achat d'électricité, piloté par le Syndicat Départemental d'Électricité, afin d'optimiser les achats. Il précise que deux marchés sont en cours,

avec deux accords-cadres d'une durée de quatre ans, et quatre marchés subséquents de deux fois deux ans avec chacun deux lots.

Sachant que les collectivités ne peuvent plus bénéficier du tarif réglementé, elles doivent obligatoirement passer par un marché public.

Il est à noter que le marché le plus conséquent (accord-cadre C2, C3, C4 - grande capacité énergétique) s'arrête au 31.12.2023 (marché attribué à ENGIE et ALTERNA), et que le marché d'accord cadre C5 (niveau énergétique le plus faible), lui s'arrête au 31.12.2024 (marché attribué à EDF et ALTERNA).

Guillaume ROUGÉ souligne le fait que le travail effectué est très lourd et conséquent en matière de négociations et d'expertises. D'un point de vue budgétaire, le syndicat espère ne pas dépasser 12 % d'augmentation par rapport au budget prévisionnel 2022, les 2 M€ serait alors légèrement dépassés.

Guillaume ROUGÉ souligne donc qu'acheter de l'énergie au moment opportun et développer en interne l'ingénierie publique pour maîtriser son acte d'achat est primordial (accompagné d'AMO).

Aujourd'hui, le SMDEA s'emploie à travailler sur des économies d'énergies. Pour ce faire, le syndicat a dédié un poste à temps complet pour travailler sur les 10 plus grosses stations afin d'optimiser les consommations (audit de performance énergétique).

POINT 3. UN CONTEXTE D'AUGMENTATION DES TAUX D'INTÉRÊTS

La parole est donnée à Matthieu VOLLOT.

Matthieu VOLLOT rappelle que les taux d'intérêts augmentent, mais qu'ils restent attractifs. Il montre que lorsque l'on lisse les emprunts du SMDEA, le taux moyen du SMDEA reste à 2.96 %. Il demeure donc contenu malgré cette évolution.

La majorité des encours du SMDEA sont à taux fixes avec seulement 4.5 % à taux variables, donc soumis au marché boursier. Sur près de 95 %, le syndicat maîtrise donc sa charge d'intérêts. Les taux fixes, garantis depuis la souscription, continueront à perdurer malgré l'inflation qui devrait encore s'accroître.

L'encours bancaire est passé à 48 M€ cette année suite aux emprunts souscrits cet été.

Dans le cadre des orientations budgétaires, afin d'élaborer un budget primitif, il est proposé de travailler sur un scénario où le Livret A passerait à 3 %, d'où un impact important sur la charge d'intérêt.

Ainsi, il convient de retenir que les taux d'intérêt augmentent, mais que la dette du SMDEA est saine.

POINT 4. UNE VOLONTÉ DE S'OUVRIRE À DE NOUVELLES COMPÉTENCES ET COLLECTIVITÉS

Patrick RESCANIÈRES rappelle l'une des orientations majeures du Projet de territoire 2021-2026 qui est celle de s'ouvrir à de nouvelles compétences et à de nouvelles collectivités.

La parole est donnée à Amélie BERT, Directrice technique.

▲ Le contrôle obligatoire des dispositifs d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023

Suite aux contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement collectif, qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2023, le SMDEA propose de développer une nouvelle activité au sein de ses services. Amélie BERT en présente les coûts et fonctionnements.

Vérifications obligatoires à effectuer lors d'un contrôle : vérifier que les eaux usées soient raccordées au réseau d'assainissement collectif, que les anciennes installations d'épuration soient hors service, et enfin que les eaux pluviales ne soient pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Coûts à la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif – PFAC – proposés :

▪ Création du réseau des eaux usées	284.31 € / habitation
▪ Création d'un branchement sur réseau existant	24.69 € / m2 de surface plancher
▪ Modification d'un branchement existant	24.69 € / m2 se surface plancher
▪ Prestation de service d'un contrôle à l'initiative du propriétaire	200 € / habitation et 40 € / logement supplémentaire
▪ Intervention à l'initiative du SMDEA	Non facturable

Amélie BERT expose également la nécessaire nouvelle organisation des services qui découle de l'intégration de cette activité, avec une cellule « contrôles de l'assainissement » (poste d'un agent en ETP à créer), qui regrouperait le service « assainissement collectif » (poste de deux agents en ETP à créer), et le service déjà existant « assainissement non collectif » (trois agents en ETP en poste).

Amélie BERT précise qu'il s'agit d'une activité qui s'autofinance, et que la dépense annuelle est estimée à 110 000 €.

▲ La gestion des eaux pluviales urbaines - GEPU

Patrick RESCANIÈRES présente la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis 2020) qui porte sur les ouvrages publics de collecte, rétention, infiltration, traitement et évacuation des eaux pluviales, enterrés ou à ciel ouvert, mais exclusivement situés sur des zones urbaines.

Origine des eaux	Hors agglomération	En agglomération
Ruissellement naturel	GEMAPI ⁽¹⁾	GEMAPI
Ruissellement voirie	Voirie ⁽²⁾	Voirie
Ruissellement habitation	GEPU	GEPU
Mélange habitation et autres compétences	GEPU ⁽³⁾	GEPU*

⁽¹⁾ GEMAPI -Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations. Gestion exercée en général par les syndicats de rivières du territoire.

⁽²⁾ compétences exercées par les communes

⁽³⁾ selon les règles à définir (ratio ou du moins patrimoine GEPU) : les compétences se mélangent du fait qu'il peut y avoir de l'eau qui provient d'un ruissellement d'habitation et d'un ruissellement naturel

Patrick RESCANIÈRES, après cette présentation, ouvre le sujet du projet collaboratif que le SMDEA est en train de mener avec la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes. Un schéma directeur est en cours d'élaboration afin de :

- Définir le périmètre de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines.
- Améliorer la connaissance du patrimoine en matière de gestion des eaux pluviales urbaines => création d'un SIG (Système d'Information Géographique).
- Disposer d'un diagnostic du fonctionnement des ouvrages existants.
- Proposer les solutions techniques, économiques et environnementales les mieux adaptées pour améliorer la collecte des eaux pluviales et la qualité des rejets.
- Élaborer un plan de zonage des eaux pluviales et un règlement de rejet des eaux pluviales en zone urbaine à l'échelle de l'agglomération.

Aujourd'hui, il s'agit donc d'une expérimentation que le syndicat mène sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Foix-Varilhes, compétente depuis le 01.01.2020, sur le sujet, et qui s'interroge sur la manière d'exercer cette compétence dans le futur.

Question dans la salle : comment va être facturé à l'habitant cette prestation ?

Patrick RESCANIÈRES répond qu'il s'agit d'un service public administratif et, à ce titre, il doit être financé par l'impôt. Si toutefois le SMDEA venait à exercer cette compétence, ce serait dans le cadre d'un budget annexe avec une recette portée par la Communauté d'Agglomération.

▲ DÉFENCE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Patrick RESCANIÈRES rappelle que la DECI est une compétence communale. Aujourd'hui, le syndicat manque de lisibilité sur la situation des communes. Deux consultations ont été lancées par le SMDEA auprès des communes, avec malheureusement un faible taux de participation (en mai 2021 : 106 réponses sur 297 consultations et en septembre 2022 : 152 réponses sur 297) et une difficulté par la suite à analyser les résultats obtenus.

Patrick RESCANIÈRES présente les prestations, à la carte, que le syndicat pourrait proposer aux communes :

Prestations identifiées et proposées par le SMDEA (à la carte selon les besoins de la commune)	Technique	Financière	Juridique- administrative
1. la préparation et la réalisation de l'arrêté DECI (y compris l'état patrimonial)	x		x
2. la constitution d'un programme d'investissement	x	x	
3. la réalisation des investissements (assistance à maîtrise d'ouvrage et groupement de commande)	x		
4. le contrôle et la maintenance des PEI	x		

Dans l'immédiat, il s'agirait de mener une expérimentation sur plusieurs communes, en collaboration avec le SDIS (rencontre à programmer), et une sensibilisation à la responsabilité en matière de DECI, en collaboration avec l'association des Maires (rencontre à programmer).

Ce service serait bien évidemment payant pour les collectivités (financé par l'impôt).

POINT 5. UNE PROPOSITION DE DÉMARCHE COLLABORATIVE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AUX USAGES DE L'EAU

Patrick RESCANIÈRES évoque le fait que l'eau devient un bien rare avec un réchauffement climatique important... L'objectif de cette démarche est de mettre en place un plan de communication afin d'identifier les préoccupations, accompagner et sensibiliser les citoyens aux usages de l'eau et aux enjeux futurs. Pour cela, le SMDEA propose à d'autres syndicats, à des communes, à des syndicats de rivières, et tous types d'opérateurs en matière d'eau potable, de mener ensemble un véritable plan de communication.

Patrick RESCANIÈRES précise que le SMDEA ne souhaite pas mener cette démarche, mais que ce soit un collectif, d'où le développement d'une identité visuelle spécifique « Eau Ariège – préservons notre ressource », identifiable rapidement et durablement, pour mener des actions communes



Amélie BERT prend la parole pour présenter quelques exemples d'actions qui s'inscrivent dans l'appel à projet « Éduc'eau », actions subventionnées à 80 %, pour un montant d'aide maximal de 100 000 €.

Exemples : sensibilisation du jeune public (écoles, collèges...), au travers d'ateliers participatifs suivant les niveaux : cycle de l'eau, éco-gestion responsable, fonctionnement d'un barrage.... ; événements de type « portes ouvertes » en direction du grand public comme les journées du patrimoine, journée mondiale de l'eau, avec de visites de sites... ; développement de la communication sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse.

POINT 6. UNE VOLONTÉ DE CONTINUER À INVESTIR

Patrick RESCANIÈRES poursuit sur les orientations stratégiques. Le SMDEA souhaite, malgré le contexte, continuer à investir, et Amélie BERT illustre la politique d'investissement du SMDEA au travers d'exemples de réalisations et projets concernant l'amélioration de la qualité de l'eau et la limitation des rejets en milieu naturel.

Patrick RESCANIÈRES reprend la parole et précise qu'il s'agit d'un programme ambitieux en matière d'investissement, qu'il faut arriver à financer au travers de la politique tarifaire du SMDEA présentée par Guillaume ROUGÉ.

POINT 7. UNE POLITIQUE TARIFAIRE PERMETTANT DE FAIRE FACE AU CONTEXTE GÉNÉRAL INFLATIONNISTE ET EN ADÉQUATION AVEC LA VOLONTÉ DE CONTINUER À INVESTIR

Patrick RESCANIÈRES donne la parole à Alain ROCHET, président de la Commissions Consultative des Services Publics Locaux.

Alain ROCHET rend compte de la réunion CCSPL qui a eu lieu le 13.12.2022, en présence des représentants des associations de consommateurs. Premier point évoqué, l'évolution tarifaire présentée à hauteur de 2.7 %, à savoir moindre que l'inflation. Le SMDEA prendra en charge une partie de cette inflation, ce qui représente un effort significatif amenant à une augmentation de facture de l'ordre de 10 € à 14 € par habitant, ce qui est relativement modique.

Le deuxième point abordé est la tarification progressive. Il s'agit d'un sujet récurrent sur lequel la commission va commencer à travailler début 2023 pour déterminer les seuils qui pourraient être mis en place, l'idée étant de conserver le budget total en favorisant les ménages qui ont une consommation d'eau moindre et par contre de pénaliser ceux qui ont une consommation importante dans le but d'inciter l'utilisateur à réduire sa consommation.

Il est proposé de :

- reconduire l'essentiel des tarifs pratiqués dans le cadre de prestations de services augmentés en partie de l'ordre de +3%.
- reconduire l'essentiel des tarifs du service public d'assainissement non collectif (SPANC) augmentés de +3%.

▲ **Redevances Eau Potable 2023 – tarifs génériques SMDEA : 2,57 € TTC/m3/base 120 (+2,8%)**

- Part Fixe : 66,00 € HT/an (contre 65,00 € HT/an en 2022)
- Part Variable : 1,40 € HT/m3 (contre 1,34€ HT/m3 en 2022)

▲ **Redevances Eau Potable 2023 – tarifs spécifiques SMDEA :**

Communes de Montoulieu, St Martin de Caralp, Le Bosc : **2,31 € TTC/m3/base 120**

- Part Fixe : 60,00 € HT/an
- Part Variable : 1,20 € HT/m3

Commune de Varilhes : **2,41 € TTC/m3/base 120**

- Part Fixe : 65,00 € HT/an
- Part Variable : 1,26 € HT/m3

Commune de Fougax et Barrieuf : **2,57 € TTC/m3/base 120**

- Part Fixe : 66,00 € HT/an
- Part Variable : 1,40 € HT/m3

Commune Le Bosc, Burret : **162,11 € TTC le forfait**

- Part Fixe : 122,00 € HT/an
- Part Variable : 0,00 € HT/m3

▲ **Redevances Assainissement Collectif 2023 – tarifs génériques SMDEA : 2,67 € TTC/m3 (+2,7%)**

- Part Fixe : 72,00 € HT/an (contre 71,00 € HT/an en 2022)
- Part Variable : 1,58 € HT/m3 (contre 1,52€ HT/m3 en 2022)

▲ **Redevances Assainissement Collectif 2023 – tarifs spécifiques SMDEA : 2,38 € TTC/m³ (+2,7%)**

Commune de Varilhes :

- Part Fixe : 66,00 € HT/an
- Part Variable : 1,36 € HT/m³

Il est rappelé que le SMDEA propose toujours une part fixe en deçà du plafond réglementaire de 30 % même si en Ariège il est autorisé d'aller jusqu'à 40 %.

Guillaume ROUGÉ explique que dans le cadre des nouvelles adhésions, il est pratiqué un lissage pour que les communes puissent rattraper progressivement le tarif générique du SMDEA.

Impact budgétaire : la recette totale en prévisionnelle est de 25.37 M€, soit une augmentation des recettes de 5.8 % sur 2022 (+1.38 M€) sur un périmètre constant.

Il est à retenir pour nos usagers une augmentation sur leurs factures de 12 € sur l'année pour une consommation de 80 m³.

Autres tarifs à adopter :

- Vente d'eau à nos adhérents production (évolution vers un tarif unique) :
 - Communes de Ludiès, Le Carlaret : 0.92 €/m³ (inchangée),
 - Commune de Carbone : 0.816 €/m³ (inchangée),
 - Syndicat du SAEPPPO : 0.816 €/m³ (augmentation de 0.016 €/m³)
- Contre-valeur redevance prélèvement de l'Agence de l'eau : 0.157 €/m³ (inchangée)
- Vente d'eau aux abonnés de communes non adhérentes : application du tarif générique du SMDEA depuis toujours
- Usagers sans compteur individuel avec restrictions d'usage de manière récurrente : application d'une part fixe générique (forfaits de 65 m³)
- Prestations du SMDEA (branchements neufs, hydrocurage, Spanc...) : augmentation de 3 %
- Traitement d'effluents tiers : augmentation de 5.5 %
- PFAC - Participation au Financement de l'Assainissement Collectif :
 - Création d'un réseau de collecte : forfait à 284.31 €
 - Raccordement à un réseau existant : 24.69 €/m² de surface plancher
 - Modification d'un branchement existant : 24.69 €/m² de surface plancher
 - Contrôles de raccordement à l'initiative du propriétaire : 200 € HT/habitation, et 40 € HT/habitation supplémentaire
 - Contrôles de raccordement à l'initiative du SMDEA : non facturables

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose de voter les tarifs 2023 :

NOMBRE TOTAL DE VOIX RECUEILLIES	292.63
▪ Nbre voix des présents ou représentés	172.96
▪ Nbre de voix en visio-conférence	119.67
▪ POUR	258.91
▪ CONTRE	1
▪ ABSTENTION	6.06
▪ NON VOTANT	26.66
LE RAPPORT EST ADOPTÉ	

Matthieu VOLLOT aborde le volet de la politique sociale de l'eau. Il rappelle que le SMDEA est un service public, et qu'il est dans son ADN de porter une attention particulière à ses usagers, notamment les plus précaires. Un groupe de travail se réunira début 2023 afin de faire un état des lieux des volets qui seront mis en œuvre dans le cadre de la politique sociale. Il sera alors étudié les impayés avec l'accompagnement des services sociaux du département dans le cadre du FUH.

Matthieu VOLLOT note que plus de 1 % du chiffre d'affaires était alloué ces cinq dernières années pour compenser les impayés. Les provisions pour impayés en 2022 sont de 210 000 € pour l'eau, et de 155 000 € pour l'assainissement.

Concernant le FUH, l'enveloppe n'est pas consommée dans son intégralité depuis ces dernières années. Une rencontre avec les services du département est prévue sur le sujet. Il est remarqué toutefois qu'en 2022 cette consommation augmente, ce qui témoigne d'une paupérisation de notre population.

Patrick RESCANIÈRES souligne qu'à partir de ces orientations, le budget primitif 2023 est préparé et présenté au mois de mars 2023. Ces orientations sont traduites par une matrice budgétaire présentée par Matthieu VOLLOT.

POINT 8.

UNE MATRICE BUDGÉTAIRE 2023 EN TRADUCTION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET BUDGÉTAIRES

Préparation DOB 2023							
Dépenses		CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022	DOB 2023	Variation Co/DOB 2023
						+ 5% inflation Q11	
Chap 011	Charges courantes	8,22	8,57	9,91	10,10	11,22	111,09
Chap 012	Charges de personnel	9,19	9,78	10,66	10,66	10,99	103,10
Chap 014	Reversements agences de l'eau	2,63	2,84	2,88	2,71	2,84	104,80
Chap 65	Pertes sur créances irrécouvrables	0,65	0,49	0,53	0,53	0,53	100,00
Chap 66	Intérêt des emprunts	1,41	1,25	1,18	1,29	1,46	113,18
Chap 67	Dépenses exceptionnelles	0,38	0,25	0,38	0,37	0,40	108,11
Chap 68	Provisions	0,20	0,00	0,72	0,72	0,46	63,89
Total dépenses réelles de fonctionnement		22,68	23,18	26,26	26,38	27,90	105,76
Recettes		CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022	DOB 2023	Variation Co/DOB 2023
Chap 013	Atténuation de charges	1,20	1,15	0,86	0,86	0,86	100,00
Chap 70	Produit des services (rôles...)	31,19	31,99	32,10	32,32	34,04	105,32
Chap 74	Participations (Subvention annuité...)	0,20	0,29	0,18	0,09	0,10	111,11
Chap 75	Autres produits de gestion (PRE...)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Chap 77	Recettes exceptionnelles	0,18	0,21	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Total recettes réelles de fonctionnement		32,78	33,64	33,14	33,27	35,00	105,20
Epargne brute		10,10	10,46	6,88	6,89	7,10	
Annuité en capital		4,11	4,07	3,96	3,96	4,05	
Epargne nette		5,99	6,39	2,92	2,93	3,05	

Il sera proposé pour le budget primitif 2023 de maintenir une capacité d'autofinancement similaire à celle des dernières années, de manière à continuer le Plan Pluriannuel d'Investissement. Il est important de maintenir cette capacité à fortiori avec l'inflation.

L'assemblée générale prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 présenté ce jour sur les éléments budgétaires, économiques et financiers.

4. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FOUGAX ET BARRINEUF – COMPÉTENCE EAU

Madame la présidente donne la parole à Amélie BERT pour la présentation de la demande d'adhésion au SMDEA de la commune de Fougax-et-Barrineuf pour la compétence « eau » (la commune adhère déjà pour la compétence assainissement).

Amélie BERT dresse un état des lieux de l'intégration de la commune pour cette compétence eau :

- 359 abonnés.
- 4 captages publics, 3 sources privées.
- Un schéma directeur sur les ressources principales de 2018, des démarches administratives effectuées et acquisition des PPI pour les ressources principales.

- Un patrimoine en « bon état » globalement, avec peu de travaux à réaliser.

Patrick RESCANIÈRES présente l'aspect financier de cette intégration :

TARIFS 2022	FOUGAX ET BARRINEUF	SMDEA 09
Part fixe	84 €	65 €
Part variable :		1,34 €
> 200 m ³	2,00 €	
< 200 m ³	1,50 €	
Agence de l'Eau :		
▪ Pollution	0,33 €	0,33 €
▪ Prélèvement	0,057 €	0,157 €
TOTAL HT 120 m ³	310,44 € 2,587 € / m ³	284,24 € 2,369 € / m ³
TOTAL TTC 120 m³		299,87 € 2,50 € / m³

- Des résultats de clôture positifs fin 2021 :
 - 44 254 € en fonctionnement
 - 43 512 € en investissement

Ces excédents transférés au SMDEA, financeront les travaux envisagés.

- Un budget de fonctionnement de 68 000 € porté principalement par des charges courantes (chapitre 011 dont contrat Véolia) et les amortissements.
- 3 emprunts à transférer avec une annuité de 11 463 € (référence 2022).

Patrick RESCANIÈRES propose d'intégrer cette commune au SMDEA dès le 01.01.2023 au lieu d'attendre 2026. Il est à noter que Fougax-et-Barrineuf est la seule commune isolée de la communauté de communes du Pays d'Olmes.

Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose de délibérer sur l'adhésion de la commune de Fougax-et-Barrineuf au SMDEA.

NOMBRE TOTAL DE VOIX RECUEILLIES	292.13
▪ Nbre voix des présents ou représentés	172.96
▪ Nbre de voix en visio-conférence	119.17
▪ POUR	263.19
▪ CONTRE	0
▪ ABSTENTION	5.56
▪ NON VOTANT	23.38
LE RAPPORT EST ADOPTÉ	

et d'assainissement depuis 01.01.2020. Celle-ci avait laissé la commune exercer cette compétence par une convention qui, aujourd'hui, est arrivée à échéance.

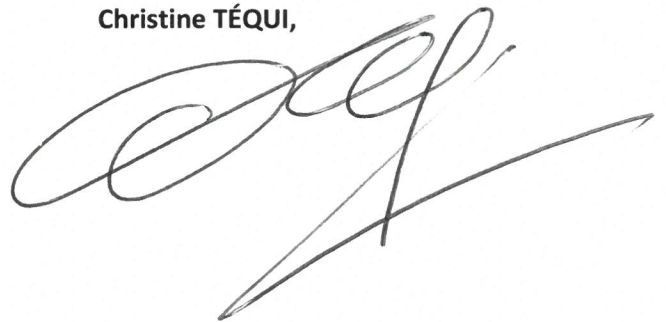
Madame la présidente demande s'il y a des remarques et propose de délibérer sur l'adhésion de la commune de Varilhes au SMDEA à compter du 01.01.2023.

NOMBRE TOTAL DE VOIX RECUEILLIES		292.63
▪ Nbre voix des présents ou représentés		172.96
▪ Nbre de voix en visio-conférence		119.67
▪ POUR		264.85
▪ CONTRE		0
▪ ABSTENTION		8.12
▪ NON VOTANT		19.66
LE RAPPORT EST ADOPTÉ		

La séance est levée à 20 h 00.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI,



5. ADHÉSION DE LA COMMUNE DE VARILHES – COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Amélie BERT donne un état des lieux du patrimoine technique pour l'eau potable. Elle recense deux puits en exploitation, un puit en essai (puits de Bacaou à supprimer car non protégeable), 61.47 km de canalisations, un schéma directeur Eau Potable de 2018, et un arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement de février 2022. Des travaux principaux seront à réaliser dans les 3 à 4 ans car prescrit dans l'arrêté préfectoral pour un coût d'environ 850 000 €.

Amélie BERT relève pour l'assainissement un schéma directeur caduque datant de 2009, restant donc à relancer pour un nouveau programme de travaux et obtention des subventions. Elle relève également des équipements de télésurveillance à mettre en place rapidement, et la nécessaire adaptation du dispositif de remplissage des bennes à boues.

Patrick RESCANIÈRES présente la partie financière de l'intégration de la commune. Sur les tarifs, il souligne des différences qui, de par le tarif unique, seront gommées dans le temps.

TARIFS 2022	ALIMENTATION EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT	
	VARILHES	SMDEA	VARILHES	SMDEA
Part fixe	64	65	64	71
Part variable	1,20	1,34	1,30	1,52
Agence				
▪ Pollution	0,33	0,33	-	-
▪ Prélèvement	0,11	0,16	-	-
▪ Modernisation	-	-	0,25	0,25
TOTAL HT - 120 m3	2,17	2,37	2,08	2,36
TOTAL TTC - 120 m3	2,29	2,50	2,29	2,60

- Des résultats de clôture positifs fin 2021 :
 - 275 442 € en fonctionnement AEP
 - 163 827 € en fonctionnement ASS
 - 81 231 € en investissement AEP
 - - 40 758 € en investissement ASS
- Un budget de fonctionnement de 670 000 € en eau potable et 550 000 € en assainissement porté principalement par des charges courantes, des charges de personnels, des charges financières et des amortissements.
- 6 emprunts pour l'eau potable (annuité : 74 000€)
- 5 emprunts pour l'assainissement (annuité : 124 000€)

La commune de Varilhes a dégagé des excédents, qui sont nécessaires aujourd'hui pour financer les investissements à réaliser, en particulier sur l'eau potable.

Les modalités de transfert ont été traitées en parfaite collaboration avec la commune de Varilhes, notamment sur la question de la gestion du personnel. En effet, il a été donné aux agents le choix d'intégrer le SMDEA ou de rester sur la commune. Aussi, au 01.01.2023, trois agents rejoindront les effectifs du SMDEA.

Patrick RESCANIÈRES souligne que la sollicitation d'adhésion au SMDEA ne vient pas de la commune de Varilhes, mais de la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes compétente en matière d'eau